

*Questions orales*

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Le député ne doit pas prendre pour de la timidité mon respect devant le grand savoir du secrétaire parlementaire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Je suis seulement respectueux face au savoir, monsieur l'Orateur. Je pourrais même ajouter qu'il ne se manifeste pas souvent de l'autre côté.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** La question posée par le député touche les sérieux problèmes économiques que connaissent actuellement les Américains. Ils ont connu un grave marasme économique, il y a quelques années et il est donc normal que les touristes américains aient moins d'argent à dépenser et que le gouvernement prenne certaines mesures pour protéger le pays. Mais, avec la relance économique attendue aux États-Unis, nous espérons bien voir affluer chez nous davantage de touristes américains et, dans cette optique, on peut envisager le type de mesures dont le député a parlé.

**M. MacDonald (Egmont):** Je suis fort aise que le premier ministre ait pu répondre à ma seconde question mais je m'inquiète de ce qu'il accepte ou semble accepter le changement proposé à la loi fiscale américaine. Entend-il par là que nous ne ferons aucune instance ni auprès du Congrès, ni auprès du gouvernement américain, au sujet de cette proposition, malgré les répercussions importantes qu'elle pourrait avoir sur le chiffre des dépenses des touristes américains au Canada? Peut-il nous dire si le gouvernement a donné des instructions à nos représentants à Washington, pour qu'ils fassent certaines démarches préparatoires auprès du Congrès, étant donné qu'il faut tenir compte de la différence des systèmes gouvernementaux canadiens et américains?

**M. Trudeau:** Au contraire, je comptais répondre qu'il devrait y avoir plus d'optimisme aux États-Unis quant à l'avenir économique du pays qui vient de se donner un nouveau gouvernement et que les restrictions du genre de celles que le député a signalées ne seraient peut-être pas nécessaires. A propos de la seconde partie de la question, à savoir si nous avons présenté des instances ou non, je vais me renseigner à ce sujet.

\* \* \*

## LES FINANCES

LE RAPPORT ENTRE LA DÉPENSE GOUVERNEMENTALE ET LE PRODUIT NATIONAL BRUT—L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS DE DÉPENSES SUR L'EMPLOI

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a confirmé vendredi qu'il s'engageait à «réduire le pourcentage du produit national brut qui est absorbé par le gouvernement du Canada». Nous voilà presque à la fin de l'année financière. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, en fait, la dépense gouvernementale pour l'année financière en cours sera moindre que l'augmentation du produit national brut?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, qui compte déposer les prévisions budgétaires demain fera une déclaration sur la situation pour l'année en cours et pour l'année prochaine.

[M. MacDonald (Egmont).]

**M. Stevens:** Toujours à propos de ses remarques de vendredi, je remarque que le ministre a écarté la suggestion que le gouvernement fédéral procéderait à d'autres compressions de dépenses, qui d'après lui ne feraient qu'ajouter au chômage. L'honorable représentant pourrait-il éclaircir sa prise de position et expliquer s'il croit que les compressions des dépenses du gouvernement fédéral conduisent inévitablement à un accroissement du chômage et inversement, si le seul moyen de créer des emplois au Canada est d'augmenter la dépense fédérale?

**M. Macdonald (Rosedale):** L'inverse de cette proposition n'est pas vraie, mais je ferai remarquer au député, à propos de la suggestion qu'il avait déjà faite, à savoir s'il ne conviendrait pas de faire d'importantes compressions de personnel parmi les fonctionnaires, que ce n'est guère le moyen de réduire le chômage.

**Des voix:** Oh!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Quelqu'un a-t-il jamais dit cela et quand?

\* \* \*

[Français]

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS DES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS QUI N'ONT PAS FAIT DE DEMANDE DE PENSION

**M. Gilles Marceau (Lapointe):** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

A la suite de l'importante déclaration que le ministre a faite, hier, concernant les prestations que touchent les gens de 65 ans ou plus, j'aimerais demander des précisions additionnelles. Le ministre pourrait-il examiner la situation de ceux qui se sont adressés aux fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, de qui ils ont reçu le conseil de demander la Régie des rentes, parce qu'ils n'étaient pas admissibles à l'assurance-chômage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1976?

Vu que toutes ces personnes qui étaient admissibles avant le 1<sup>er</sup> janvier 1976 ont réclamé le Régime des rentes, sur le conseil des fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, ou en raison d'une mauvaise interprétation de la loi dont ils ne sauraient être tenus responsables, est-ce que le ministre ne serait pas disposé à leur accorder leurs prestations d'assurance-chômage durant le temps où ils étaient qualifiés, mais en leur déduisant à titre de revenu les sommes qu'ils ont perçues du Régime des pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec, selon le cas.

[Traduction]

**L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Je n'ai pas l'autorité voulue pour donner suite à la suggestion du député. Techniquement, seraient admissibles uniquement ceux qui ont présenté des réclamations et qui ne touchent pas de prestations de la Régie des rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada. Pourtant, dans l'intérêt de la justice, nous examinons chaque cas—je pense qu'il y en a entre 14,000 et 18,000—et nous aviserons les intéressés s'ils ont des chances d'être admissibles à une prestation. En ce qui concerne ceux qui ont pris l'initiative de s'adresser au RPC et au RRQ, nous essaierons de combler la différence à partir de la date de la demande jusqu'à la livraison de leurs chèques. C'est à peu près tout ce que nous permet de faire la loi actuelle.